



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor

Box 4600

St. John's, NL

A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|---|
| Title - Sujet Agriculture Canada - Abri-serre | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 01800-200336/A | Date 2019-08-23 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 01800-200336 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XAQ-040-7335 | |
| File No. - N° de dossier XAQ-9-42069 (040) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-07 | Time Zone Fuseau horaire Newfoundland Daylight Saving Time NDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Connolly, Carolyn | Buyer Id - Id de l'acheteur xaq040 |
| Telephone No. - N° de téléphone (709) 690-3778 () | FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD RESEARCH CENTER BLDG 25, 308 BROOKFIELD RD. ST JOHNS Newfoundland and Labrador A1E6J5 Canada | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPGSC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NL
A1C 5T2

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 2 |
| 1.1 BESOIN | 2 |
| 1.2 COMPTE RENDU | 2 |
| 1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL..... | 2 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 3 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 3 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION..... | 4 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 4 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... | 5 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 5 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 7 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 7 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION | 7 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 8 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 8 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 8 |
| PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 10 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... | 10 |
| 6.2 BESOIN | 10 |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 10 |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT | 10 |
| 6.5 RESPONSABLES..... | 10 |
| 6.6 PAIEMENT | 11 |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION..... | 12 |
| 6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 12 |
| 6.9 LOIS APPLICABLES | 12 |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 12 |
| 6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> | 13 |
| ANNEXE « A » | |
| BESOIN/SPÉCIFICATIONS & PRIX..... | 14 |
| ANNEXE « B » | |
| CRITÈRE OBLIGATOIRES | 15 |
| ANNEXE « C » | |
| INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE | 16 |
| ANNEXE « D » | |
| DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS | 17 |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

L'exigence est détaillée à l'annexe «A» des clauses du contrat subséquent.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Carolyn Connolly BA, MA
Spécialiste en Approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Immeuble John Cabot
10 Barter's Hill, St. John's (T.N) A1C 5T2

ou

Les soumissions électroniques peuvent être envoyées à :

L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à Terre-Neuve-et-Labrador de TPSGC : TPSGC.RAReceptionSoumissionsTNL-ARBidReceivingNL.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

ou

Les soumissions par télécopieur peuvent être envoyées à :

(709) 772-4603

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires [Compléter avec le soumission]

Pour être jugés recevables, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères techniques obligatoires. Il n'est pas acceptable de simplement dire que le ou les produits proposés répondent à chacun des critères obligatoires. Dans un document de soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer comment leurs produits répondent à chacun des critères suivants :

- S'il vous plaît vérifier (X) en conséquence:

- Capacité à fournir le bien décrits à l'annexe « A » :

Respecté OUI _____ NON _____

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison [Compléter avec la soumission]

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 novembre 2019.

Bien que la livraison soit demandée pour le 29 novembre 2019, notre meilleure date de livraison est le:

_____.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Carolyn Connolly
Spécialiste en Approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
The John Cabot Building
10, Barter's Hill
Boîte postale 4600
Saint Jean (Terre-Neuve) A1C 5T2

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone: (709) 690-3778

Télécopieur: (709) 772-4603

Courriel: Carolyn.Connolly@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat sera nommé à l'adjudication du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur [Compléter avec la soumission]

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « A » Prix, selon un montant total de _____ \$ (insérer au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6.4 Clauses du *Guide des CUA*

Clause du *Guide des CUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa () ;
- b. Carte d'achat MasterCard () ;
- c. Dépôt direct (national et international) () ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) () ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) () .

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin/Spécifications & Prix;
- d) Annexe « B », Critères Obligatoires;
- e) Annexe « C », Instruments de paiement électronique;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- f) Annexe « D », Dispositions relatives à l'intégrité;
g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Clauses du Guide des CUA

Clause du *Guide des CUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du *Guide des CUA* [A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » BESOIN/SPÉCIFICATIONS & PRIX

Besoin :

Agriculture et Agroalimentaire Canada exige un (1) abri-serre pour appuyer les programmes de recherche du Centre de recherche et de développement de St. John's d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Spécification détaillée ci-jointe et fait partie de la présente annexe.

IMPORTANT: Afin de soumettre une offre, les offrants doivent lire et comprendre et être en mesure de répondre à toutes les spécifications énumérées dans le document Spécifications ci-joint, qui fait partie de la présente annexe. Dans un document de soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer comment leurs produits répondent aux spécifications requises. Voir l'annexe «B», qui doit être remplie au complet.

Le produit doit être livrés F.A.B. la destination à :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
308 Brookfield Road
St. John's (T.-N.-L.) A1E 0B2

Établissement des prix :

- Prière de fournir des prix pour tous les articles sinon la proposition sera jugée non recevable.
- La taxe de vente harmonisée est en sus et ne doit pas faire partie de l'établissement des prix ci-dessous.
- **NOTE IMPORTANTE AUX SOUMISSIONNAIRES:
SOUMISSIONNAIRES DOIVENT REMPLIR LE TABLEAU DE PRIX UNITAIRE CI-DESSOUS.
SOUMISSIONNAIRES NE DOIVENT PAS CRÉER UN TABLEAU DE PRIX UNITAIRE
SEPARÉ. DÉFAUT DE REMPLIR LE PRIX UNITAIRE FOURNIS SERA RENDRE
SOUMISSION NON CONFORME ET AUCUNE AUTRE CONSIDERATION NE SERA DONNÉ.**

| Article | Description | Qté | Prix unitaire (Taxes en sus) | Somme calculée |
|---------|---|---------|----------------------------------|----------------|
| 1 | Abri-serre, selon la spécification ci-jointe. | 1 unité | _____ \$ | _____ \$ |
| 2 | Livrés F.A.B. la destination à : Agriculture et Agroalimentaire Canada 308 Brookfield Road St. John's (T.-N.-L.) A1E 0B2 | 1 lot | _____ \$ | _____ \$ |
| | | | Total: (Taxes en sus) | _____ \$ |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

CRITÈRE OBLIGATOIRES

[DOIT ÊTRE REMPLI AVEC LA SOUMISSION]

| Article | Description | Satisfait | Ne satisfait pas | Documents à l'appui |
|---------|--|-----------|------------------|---------------------|
| 1 | Abri-serre complet de 30 (largeur) x 100 (longueur) x 15 (hauteur) pieds. | | | |
| 2 | Structure d'acier à arches. | | | |
| 3 | Revêtement à double film de polyéthylène. | | | |
| 4 | 2 sections latérales qui peuvent être montées et descendues, avec manivelle. | | | |
| 5 | 2 pignons à structure d'acier. | | | |
| 6 | 2 portes coulissantes de 10 x 10 pieds. | | | |
| 7 | Toutes les pièces et la quincaillerie pour l'assemblage de l'abri-serre. | | | |
| 8 | Instructions d'assemblage détaillées. | | | |
| 9 | Doit satisfaire aux exigences du Code national du bâtiment pour les serres institutionnelles ou commerciales. | | | |
| 10 | Acier certifié de 50 KSI ou l'équivalent. | | | |
| 11 | Les arches doivent être des tubes en acier de calibre 14 de 2 x 3 9/16, avec un espacement maximal de 4 pouces. | | | |
| 12 | L'abri-serre doit être une structure autoportante qu'on peut monter sur une base en béton ou directement sur le sol. | | | |
| 13 | Évents de 72 pouces à enroulement manuel avec jupe de 24 à 30 pouces sous l'évent. | | | |
| 14 | Évent de 125 pouces sur la partie intermédiaire du toit. | | | |
| 15 | Revêtement à double film de polyéthylène 7.2m pour l'ensemble de l'abri-serre. | | | |
| 16 | Pignons à structure de tubes d'acier de calibre 14 avec revêtement en polycarbonate 8m. | | | |
| 17 | Portes coulissantes à structure de tubes d'acier de calibre 14 de 10 x 10 pieds avec revêtement en polycarbonate 8m. | | | |
| 18 | Capacité minimale de résistance au vent de 0.60 KPA. | | | |
| 19 | Capacité minimale de surcharge de neige de 2.09 KPA. | | | |
| 20 | Abri-serre complet de 30 (largeur) x 100 (longueur) x 15 (hauteur) pieds. | | | |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01800-200336/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
xaq040

N° de réf. du client - Client Ref. No.
01800-200336

File No. - N° du dossier
XAQ-9-42069

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »
DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS

La disposition relative à l'intégrité des Conditions générales du document 2030 exige que le soumissionnaire fournisse l'élément suivant :

Liste de noms

- (a) Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous leurs administrateurs actuels. Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom du ou des propriétaires. Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou de société en nom collectif n'ont pas à fournir une liste de noms.
- (b) Si la liste de noms exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le gouvernement informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, la soumission sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.
- (c) Le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement pouvant toucher la liste de noms des administrateurs pendant le processus d'approvisionnement.

Dénomination sociale complète

NEA

Liste des noms des personnes qui siègent actuellement au conseil d'administration ou des propriétaires :

Agriculture et Agroalimentaire Canada acheter un abri-serre de 30 x 100 pieds

L'abri-serre fourni sera une structure autoporteuse en acier. Il doit avoir les spécifications suivantes pour satisfaire à nos exigences.

Spécifications

- Abri-serre complet de 30 (largeur) x 100 (longueur) x 15 (hauteur) pieds.
- Structure d'acier à arches.
- Revêtement à double film de polyéthylène.
- 2 sections latérales qui peuvent être montées et descendues, avec manivelle.
- 2 pignons à structure d'acier.
- 2 portes coulissantes de 10 x 10 pieds.
- Toutes les pièces et la quincaillerie pour l'assemblage de l'abri-serre.
- Instructions d'assemblage détaillées.

Spécifications obligatoires (ou spécifications équivalentes)

- Doit satisfaire aux exigences du Code national du bâtiment pour les serres institutionnelles ou commerciales.
- Acier certifié de 50 KSI ou l'équivalent.
- Les arches doivent être des tubes en acier de calibre 14 de 2 x 3 9/16, avec un espacement maximal de 4 pouces.
- L'abri-serre doit être une structure autoportante qu'on peut monter sur une base en béton ou directement sur le sol.
- Événements de 72 pouces à enroulement manuel avec jupe de 24 à 30 pouces sous l'événement.
- Événement de 125 pouces sur la partie intermédiaire du toit.
- Revêtement à double film de polyéthylène 7.2m pour l'ensemble de l'abri-serre.
- Pignons à structure de tubes d'acier de calibre 14 avec revêtement en polycarbonate 8m.
- Portes coulissantes à structure de tubes d'acier de calibre 14 de 10 x 10 pieds avec revêtement en polycarbonate 8m.
- Capacité minimale de résistance au vent de 0.60 KPA.
- Capacité minimale de surcharge de neige de 2.09 KPA.
- La soumission doit inclure tous les coûts d'expédition et de livraison connexes.

Instructions spéciales

Les modèles neufs de 2019 et les modèles non usagés sont acceptables.

Un concessionnaire ou un agent autorisé doit être disponible et doit pouvoir faire l'entretien, fournir les pièces et effectuer la maintenance et la réparation sous garantie de l'abri-serre lorsque nécessaire.

L'équipement doit être reçu sur place à notre adresse au plus tard le 29 novembre 2019.